

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA JOURNEE REGLE DE SAINT BENOIT ET MANAGEMENT

DES 07 et 08 octobre 2021

Entre LE BENEFICIAIRE identifié comme suit

Nom, Prénom.....

Raison sociale.....

Adresse.....

Adresse.....

Tél et mail.....

Et LE PRESTATAIRE identifié comme suit

La Société SMARTCOACH, inscrite au RCS de Caen (SIRET 791 398 191 00019) représentée par Alain CHARLIER, P.-D.G. et domiciliée au 8 rue Colonel Usher à CAEN (14000)

Tél : 06 21 93 12 24 – Mail : alain@smartcoach.fr

Il est convenu ce qui suit

I – OBJET DE LA PRESTATION

Le PRESTATAIRE organise une « Session » d'approfondissement de **la Règle de Saint Benoit perçue comme outil de Management**. Cette Journée s'adresse à dirigeants, responsables, managers, des coachs professionnels, et plus généralement à toute personne intéressée par la thématique de la Règle de Saint Benoit et des liens possibles avec la posture de manager et de coach.

Le présent « Bulletin d'inscription » vaut contrat.

La Session, objet du présent contrat, s'inscrit dans le cadre d'une proposition comprenant plusieurs Sessions.

Cette Session se déroulera **du mercredi 06 octobre 2021 à 18h30 au vendredi 08 octobre 2021 à 17h00.**

Le lieu de la Session est **l'Abbaye de Saint Wandrille**, rue Saint Jacques, 76490, SAINT WANDRILLE RANCON.

Le thème de cette Session est « **LE TEMPS** »

II – PROGRAMME PREVISIONNEL

Le Programme de la Session est annexé au présent document sous le nom **2021-10-07 - PROGRAMME - RSB LE TEMPS**. Il est susceptible de modifications mineures par le PRESTATAIRE pour garantir la meilleure qualité de la prestation.

Les Sessions sont animées par un Père de l'Abbaye de Saint Wandrille (sauf indisponibilité, le P. Didier Le Gal) et Alain Charlier.

Les offices sont facultatifs et permettent, entre autres, d'entrer dans le rythme monastique.

III – PRIX DE LA PRESTATION

Le coût de la Session par participant s'élève à :

- **520,00 euros HT + T.V.A. 20 % = 624,00 euros TTC**

Cette somme couvre l'intégralité des frais de cette Session (salle, animation, hébergement à l'Abbaye, restauration à l'Abbaye), à l'exception des frais de déplacement des bénéficiaires, et de tout autre frais non décrit précédemment.

Une facture sera envoyée à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, parafé, signé et du règlement intégral de la Prestation.

*Il est expressément convenu que c'est la réception du bulletin d'inscription **ET** du règlement qui valident l'inscription définitive. Un accusé de réception par mail, envoyé par le Prestataire, confirme la bonne réception des éléments.*

IV – NON-RÉALISATION DE LA PRESTATION

Il est convenu entre les signataires du présent contrat, que faute de réalisation de la prestation, le PRESTATAIRE remboursera intégralement au BENEFCIAIRE les sommes indûment perçues de ce fait.

V – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

La prestation ne pourra pas faire l'objet d'une réduction pour participation partielle du BENEFCIAIRE à la Prestation qu'il a réservée, quelle que soit la raison pour laquelle il participe partiellement (durée, hébergement, restauration, ...)

En cas de renoncement par le BENEFCIAIRE à la participation de la Session dans un délai de 14 jours avant la date de démarrage de la prestation, le BENEFCIAIRE est redevable du versement de la somme de 150,00 Euros H.T. à titre de dédommagement. Ce dédommagement sera pris sur le règlement s'il est déjà effectué. Le solde sera remboursé au plus tard 1 mois après la date de la Session.

VI – LITIGES

En cas de litige n'ayant pu se régler à l'amiable, le tribunal de Caen sera saisi du litige

VII – AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Entre le **SUJET PHOTOGRAPHIÉ**, et l'**AUTEUR DES PHOTOGRAPHIES**.

L'auteur des photographies a réalisé ou réalisera un ou plusieurs clichés sur lesquels apparaît le sujet photographié. Ces images sont prises du 06 octobre 2021 au 08 octobre 2021.

A. MODES DE DIFFUSION :

Le sujet photographié (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément l'auteur des photos à faire usage des photographies visées ci-dessus pour témoigner de la du sujet photographié, sans toutefois citer son identité, à l'opération de communication « **Session Règle de Saint Benoit et Management** » ou « Formation » ou « Activités de SMARTCOACH » dans tout support et média de son choix en l'exploitant directement ou en les cédant à des tiers.

B. DURÉE DE L'AUTORISATION :

La présente autorisation est accordée sans limite de durée à compter de sa signature.

C. ENGAGEMENT DE L'AUTEUR DES PHOTOGRAPHIES :

L'auteur des photos s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du sujet photographié, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation irrespectueuse au sens de la loi en vigueur. Il facilitera l'accès du sujet photographié à chaque parution disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même.

D. CONDITIONS FINANCIERES :

Le sujet photographié confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière.



Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien à la démarche de l'auteur des photos. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées. Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.

Fait à Caen, en deux exemplaires

Le

Le BENEFICIAIRE

(Signature et Cachet)

Le PRESTATAIRE

(Signature et Cachet)

